

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 9 mai 2011.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/11/05/20/NS.-

ORDRE DU JOUR :

20. Achat de mobilier pour le plan de cohésion sociale – Décision –
Approbation.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins, FACCO Giorgio,
Président du CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, BODEUX Bernard, Mme BILLIET
Virginie, MM. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY
Geneviève, DRUART Rose-Marie, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel,
MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie,
BUONOPANE Domenico, ROMAIN Eddy, Conseillers communaux et M.
BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu qu'il s'avère nécessaire d'acquérir du mobilier pour équiper les
bureaux du service « Plan de cohésion sociale » ;

Attendu que, lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil Communal a
adopté une convention permettant à la commune de Morlanwelz de bénéficier
des mêmes conditions que le MET pour des marchés de fournitures
nécessaires au bon fonctionnement de ses services, notamment pour
l'acquisition de mobilier ;

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le MET ;

Attendu que le mobilier est répertorié sous les références 012/08-C91 –
Lot 1- bureaux ergonomiques CURVO et répond à nos besoins ;

Attendu que le coût de cette acquisition est estimé à 816,75 € TVA comprise ;

Attendu que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été inscrits et admis
à l'article 84010/74135-98 du service extraordinaire de l'exercice 2011 ;

DECIDE à l'unanimité :

- 1) D'acquérir le mobilier répertorié sous les références 012-08-C91 - Lot 1-
bureaux ergonomiques CURVO ;
- 2) de contracter un emprunt pour faire face à la dépense.
- 3) Un subside sera demandé.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,